



5 ANS APRÈS #METOO : le compte n'y est toujours pas !

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, L'ACTION SYNDICALE

Malgré ses obligations réglementaires, notre employeur public ne met pas en œuvre la politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles attendue. Et pourtant les victimes, elles, sont réelles.

L'Éducation nationale ne préserve pas des violences sexistes et sexuelles : lieu des pires apprentissages côté élèves, côté personnels, l'indigence de la protection des victimes, l'impunité des auteurs restent effarantes. Nos efforts ont poussé notre employeur, responsable de notre santé et de notre sécurité, à se doter d'outils qu'il n'utilise pas. Il le faudra pourtant : la CGT ne le lâchera pas.

ENCORE DU TRAVAIL !

Ici, un chef d'établissement « fait de l'humour » sexiste dans son discours de rentrée. Là, l'administration ne respecte pas ses obligations d'employeur en maintenant en poste un enseignant contre qui plusieurs plaintes ont été déposées. La justice l'a reconnu coupable. Ici, un inspecteur conseille à une collègue d'arrêter de faire des bébés pour avoir une meilleure carrière. Là, des collègues rapportant des agressions sexuelles pédocriminelles sont sanctionné-es (contrats non reconduits, changements d'affectation). Ailleurs, une AESH agressée sexuellement par un élève est priée d'en prendre son parti. Partout : combien de victimes de violences conjugales arrivant démolies au travail ne sont pas protégées ?



DES CHIFFRES :

△ **94 000** femmes sont victimes de viols ou tentatives de viol chaque année.

△ **32%** des femmes ont déjà subi du harcèlement sexuel au travail.

△ **1** étudiante **sur 20** a été victime de viol. **1** étudiante **sur 10** a été victime d'agression sexuelle. **1** étudiant-e **sur 5** ne connaît pas la distinction entre agression sexuelle et harcèlement sexuel.

△ insultes, licenciements, agressions physiques ou sexuelles: le nombre de faits de lesbophobie rapportés a bondi de **42%** entre 2017 et 2018, de **10%** pour les faits gayphobes.

△ **1** élève **sur 10** subit un viol ou une tentative de viol tous les ans.

△ près de **5%** des viols et **25%** des agressions sexuelles ont lieu sur le lieu de travail.

△ **0** chiffre officiel sur les VSS subies par nos élèves pendant les PFMP, et pourtant...

GESTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES, TOUJOURS PAS UNE PRIORITÉ !

Presque deux ans après la mise en place du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'Éducation nationale, le bilan concernant la prise en compte des VSS (Violences sexuelles et sexistes) n'est pas des plus brillants.

Le ministère ne présente aucun bilan chiffré des cellules d'écoute, pour la plupart pas opérationnelles, faute de décret ; la publication d'un guide pour lutter contre les VSS à destination des personnels encadrants se fait attendre.

Le plus inquiétant réside dans le décalage entre les discours de la DGRH (tolérance zéro affichée) et

les pratiques dans des rectorats : la règle du « pas de vague » s'applique toujours avec minimisation des faits voire culpabilisation des femmes, bref une gestion désastreuse des VSS.

Les services RH répondent très peu aux demandes de protection fonctionnelle si les syndicats n'appuient pas la demande. Les femmes se retrouvent sans accompagnement ni soutien pendant des mois. Même avec une procédure disciplinaire engagée, même avec une sanction prise, même avec une procédure de justice, l'administration a déjà maintenu des collègues dans leur établissement. Ce sont donc encore une fois les victimes qui doivent partir...

La prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes doivent devenir une réelle priorité. À nous de l'exiger !

REVENDEICATIONS

- La mise en œuvre immédiate de cellules d'écoute dans toutes les académies avec 1 référent·e dédié·e et financé·e à temps plein par académie.
- Des mesures effectives de protection des victimes avec une protection fonctionnelle renforcée et des mesures conservatoires.
- Des procédures disciplinaires en vue de sanctionner les agresseurs, engagées indépendamment des plaintes pénales ; ce n'est pas à la victime de s'extraire de son lieu de travail pour faire cesser les violences.
- La formation obligatoire des personnels d'encadrement et l'inscription de modules dans les plans académiques à destination de tous les personnels.
- Pour les victimes de violences conjugales : droit à des absences, à la mutation, au changement de poste ou à la réorganisation du travail ; déplacement du conjoint ou ex-conjoint s'il travaille sur le même lieu que la victime.

La CGT Éduc'action appelle à rejoindre les manifestations du samedi 19 novembre partout en France.

Toute la semaine du 21 au 25 novembre nous vous invitons à organiser des rassemblements, des heures d'information syndicale pour informer et montrer notre détermination à lutter contre les VSS au travail. Le point d'orgue sera le webinaire de vendredi 25 novembre de 14h à 16h.

Toutes les informations sur : egalite-professionnelle.cgt.fr



avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !